



**Délibération du Conseil d'Administration n° 21-25
Séance du mercredi 15 octobre 2025**

Rendue exécutoire

Le Conseil d'Administration de Val d'Oise Habitat s'est tenu le mercredi 15 octobre 2025 à 15h00 au lieu ordinaire de ses séances et par voie dématérialisée (lien Teams), sous la présidence de Madame Marie-Christine CAVECCHI, le quorum étant atteint.

Présents :

Mme Marie-Christine CAVECCHI
M. Rachid AKHRAZ
M. Patrick BAQUIN
M. Daniel BLANC
Mme Marlin BOTROS
M. Abdelkrim BOURAKBA
Mme Linda BOUSLAMTI
Mme Valérie DE FARIA
Mme Odile DROUILLY
Mme Sabrina ECARD
M. Raoul JOURNO
M. Pierre LE BEL
Mme Nadia METREF
M. Jérôme PACCINI
Mme Tatiana PRIEZ
M. Alexandre PUEYO
Mme Agnès RAFAITIN
Mme Sandra YAKOWENKO
M. Ramzi ZINAOUI

Présidente
Administrateur
Administrateur
Administrateur
Administratrice
Administrateur
Administratrice
Administratrice
Administrateur
Administratrice
Administrateur
Administratrice
Administrateur
Administratrice
Administrateur
Administratrice
Administratrice
Administrateur

19 présents

Absents :

M. Malik DJABALI
M. Xavier HAQUIN
M. Georges MOTHON
M. Emmanuel VIEGAS

Administrateur, pouvoir à M. AKHRAZ
Vice-Président, pouvoir à Mme CAVECCHI
Administrateur, pouvoir à M. PUEYO
Administrateur

4 absents dont 3 ayant donné pouvoir

Direction/Service : Direction de la Stratégie Patrimoniale – Direction Technique et de la Maîtrise d'Ouvrage

Objet : 07951R BEZONS résidence « Grand Cerf » Réhabilitation thermique de 259 logements



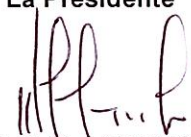
Vu le rapport présenté au Conseil d'Administration du 15 octobre 2025 relatif à l'objet susvisé ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le lancement du programme de travaux et l'attribution des marchés de travaux suite à la Commission d'Appel d'Offre ainsi que le lancement des Ordres de Services auprès des entreprises titulaires des différents lots techniques pour un prix de revient prévisionnel maximum de 10 358 158 €TTC (LASM). ;
- **AUTORISE** la Directrice générale ou son représentant dans le cadre des délégations en vigueur à signer tous actes, à engager les dépenses nécessaires, à rechercher, solliciter et négocier le maximum de subventions, à contracter tous les prêts nécessaires, à engager des fonds propres à hauteur de 6% du prix de revient global de l'opération.

Approuvé à l'unanimité

**Pour Extrait Certifié Conforme
La Présidente**


Marie-Christine CAVECCHI